



**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4  
819 293-8631

**COORDINATION :** REGISTRARIAT

© École nationale de police du Québec, 2010

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Un aspirant policier est un « étudiant » au sens du *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec* ((2002) 134 G.O.II, p. 4871 et amendements), lequel règlement est disponible à l'adresse suivante : [www.enpq.qc.ca](http://www.enpq.qc.ca).

Ce guide est destiné à l'intention des titulaires d'un DEC en techniques policières.

Révisé le : 2010-02-25

## PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE

La *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1) énonce que l'École nationale de police du Québec (ci-après appelée l'« École ») a l'exclusivité de la formation initiale du personnel policier permettant d'accéder à la pratique de patrouille-gendarmerie. Le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (ci-après appelé le « programme ») permet à l'aspirant policier d'acquérir les compétences en patrouille-gendarmerie. Il a pour objectif général de préparer l'aspirant policier à intervenir adéquatement et efficacement dans le contexte des opérations policières spécifiquement reliées à la fonction de policier. La durée minimale de ce programme est de 434 heures, réparties sur 15 semaines.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Les conditions d'admission du programme sont prévues au *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec* (ci-après appelé le « règlement »). Veuillez prendre note que les nouvelles conditions d'admission prescrites seront applicables à compter de l'année scolaire 2010-2011. Le règlement prévoira particulièrement ce qui suit :

- 1° être citoyen canadien;
- 2° avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- 3° être titulaire d'un permis de conduire autorisant la conduite d'un véhicule d'urgence (permis classe 4A autre qu'un permis probatoire. Lorsqu'il y a eu une chirurgie aux yeux, la condition A doit être retirée);
- 4° ne pas avoir été reconnu coupable, en quelque lieu que ce soit, d'un acte ou d'une omission que le Code criminel (Lois révisées du Canada (1985), chapitre C-46) décrit comme une infraction, ni d'une des infractions visées à l'article 183 de ce Code, créées par l'une des lois qui y sont énumérées;
- 5° avoir réussi l'examen médical prescrit;
- 6° avoir réussi l'un des tests, épreuves ou cours de langue suivants :
  - l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et de littérature, tel que prescrit par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
  - l'épreuve de langue française exigée par un établissement d'enseignement de niveau universitaire;
  - les cours d'appoint en langue française suivis dans un établissement d'enseignement de niveau universitaire;
  - le test « SEL » administré par Télé-Université au sein du réseau de l'Université du Québec;
  - le test « Ministerial Examination of College English » pour le candidat provenant du Collège John Abbott.

- 7° payer les frais d'admission;
- 8° avoir réussi le test d'aptitude physique prescrit;
- 9° avoir réussi, dans les 2 ans précédant le début de sa formation à l'École, le cours de « soins d'urgence » offert dans un établissement d'enseignement collégial ou le cours de « réanimation cardiorespiratoire » ou toute formation équivalente délivré par l'un des organismes suivants :
  - Ambulance St-Jean;
  - Croix-Rouge canadienne;
  - Fondation des maladies du cœur du Québec;
  - Société de sauvetage.
- 10° donner ses empreintes digitales à l'École;
- 11° être de bonnes mœurs;
- 12° avoir réussi le test de natation prescrit;
- 13° avoir réussi les exigences du test psychométrique administré par l'École (**NOUVEAUTÉ**);
- 14° avoir réussi le test de jugement situationnel administré par l'École (**NOUVEAUTÉ**).

## DEMANDE D'ADMISSION

Votre demande d'admission doit être présentée au registraire de l'École en retournant le formulaire d'admission et d'inscription annexé au présent guide et être accompagnée des documents suivants :

- A- l'original de votre certificat (grand format) ou acte de naissance ou une copie de votre certificat de citoyenneté canadienne, lequel document vous sera retourné;
- B- une copie de votre dernier bulletin d'études collégiales (le bulletin final nous sera transmis par votre établissement d'enseignement collégial si vous êtes diplômé de la session hiver 2010);
- C- une copie de votre permis de conduire de classe 4A et le document délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec concernant les renseignements relatifs à votre dossier de conduite (vous pouvez obtenir ce document dans les services en ligne « SAAQClq » sur le site Internet de la SAAQ au <http://www.saaq.gouv.qc.ca>);
- D- une copie du rapport de l'épreuve ou du test mentionné au paragraphe 6° des conditions d'admission susmentionnées;
- E- un mandat-poste ou chèque de **152 \$**, fait à l'ordre de l'*École nationale de police du Québec*, (frais d'admission), à joindre avec le formulaire d'admission et d'inscription;
- F- un chèque de **105 \$**, fait à l'ordre de l'*École nationale de police du Québec*, (frais des tests d'entrée) et daté du **29 mai 2010** (journée des tests d'entrée) à joindre avec le formulaire d'admission et d'inscription. Si toutefois vous ne vous présentez pas à cette journée, votre chèque sera détruit et non retourné.

Le formulaire d'admission et d'inscription doit être reçu à l'École au plus tard le **1<sup>er</sup> mai 2010** alors que votre dossier scolaire doit être complété et transmis au Registrariat au plus tard le **15 juillet 2010**. Vous avez jusqu'à cette dernière date pour nous faire parvenir tous les documents manquants à votre dossier, sans quoi votre demande d'admission sera rejetée.

### TESTS D'ENTRÉE (NOUVEAUTÉ)

Deux instruments de mesure s'ajoutent aux conditions d'admission déjà existantes. Ils ne requièrent aucune préparation spécifique de votre part et visent à évaluer des savoir-être reliés à l'exercice de la fonction policière. Pour en savoir plus sur ces nouveaux tests, visitez la section Admission 2010-2011 du site Internet de l'École au [www.enpq.qc.ca](http://www.enpq.qc.ca).

Le premier instrument de mesure, le M-Pulse, est un test psychométrique qui permet d'évaluer votre degré de risque de manifester des comportements incompatibles avec la profession policière. Ce test comporte 455 questions. Une période variant de 50 à 90 minutes est prévue pour vous y soumettre. Vous aurez à vous prononcer quant à votre degré d'accord face à chacun des énoncés. Le M-Pulse mesure des facteurs reliés au sens des responsabilités et au respect des règles. Il permet également d'évaluer d'autres comportements contreproductifs relatifs aux interactions avec les citoyens.

D'une durée de deux heures, le second instrument de mesure, le test de jugement situationnel, comporte plusieurs mises en situation en lien avec un contexte d'intervention ou de formation policières. Chacune de ces mises en situation est suivie de quatre énoncés décrivant quatre types d'intervention. Vous devrez ordonnancer ces énoncés, selon ce que vous jugez être la meilleure intervention jusqu'à la moins bonne.

Les tests d'entrée auront lieu le **samedi 29 mai 2010** aux endroits suivants :

CLIENTÈLE	LIEU	SALLE	HEURES
Cégep Abitibi-Témiscamingue Cégep de l'Outaouais	<b>Cégep de l'Outaouais</b> 333, rue de la Cité-des-Jeunes Gatineau (Québec) <i>www.cegepoutaouais.qc.ca</i>	Amphithéâtre Multimédia	De 8 h à 16 h
Collège Ahuntsic Collège de Maisonneuve Collège John Abbott	MONTREAL <b>Disponible sous peu à l'adresse suivante : <i>www.enpq.qc.ca</i></b>	À déterminer	De 8 h à 16 h
Campus Notre-Dame-de-Foy Cégep de Rimouski Collège d'Alma Collège François-Xavier-Garneau	QUÉBEC <b>Disponible sous peu à l'adresse suivante : <i>www.enpq.qc.ca</i></b>	À déterminer	De 8 h à 16 h
Cégep de Trois-Rivières Collège de Sherbrooke Collège Ellis	<b>École nationale de police du Québec</b> 350, rue Marguerite-D'Youville Nicolet (Québec) <i>www.enpq.qc.ca</i>	Grand amphithéâtre	De 8 h à 16 h

Vous devrez présenter une pièce d'identité avec photo lors de la passation des tests d'entrée. Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter à la journée des tests d'entrée du **samedi 29 mai 2010** pour cas de force majeure, vous pourriez être autorisé, après analyse du dossier par le Registrariat, sur demande d'exemption écrite, à vous présenter à la deuxième journée de tests qui se déroulera à l'École nationale de police du Québec, le **lundi 28 juin 2010**, de 8 h à 16 h. Si vous ne vous présentez pas à cette dernière journée de tests, même pour cas de force majeure, votre demande d'admission sera rejetée.

## CONTINGENTEMENT

Le contingentement autorisé du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie est de 648 places par année scolaire réparties à l'intérieur de 9 cohortes de 72 aspirants policiers. En conséquence, une fois que les 648 places auront été attribuées, certains candidats verront leur demande d'admission refusée. Le cas échéant, les candidats dont l'admission aura été refusée pour l'année scolaire 2010-2011 pourront déposer en **mai 2011** une nouvelle demande d'admission pour l'année scolaire 2011-2012. La première cohorte de l'année scolaire 2010-2011 commencera ses activités de formation le 1<sup>er</sup> novembre 2010 et la dernière, en septembre 2011.

## COTE DE RANGEMENT ENPQ (NOUVEAUTÉ)

La cote de rangement ENPQ pour l'admission à l'année scolaire 2010-2011 sera calculée de la façon suivante :

- Cote R-ENPQ :	50 %
- Test de jugement situationnel :	30 %
- Test de langue maternelle :	20 %

La cote obtenue déterminera votre rangement.

La description détaillée du calcul de la Cote de rangement ENPQ est disponible à l'adresse suivante : [www.enpq.qc.ca](http://www.enpq.qc.ca) dans la section Admission 2010-2011.

## EXAMEN MÉDICAL ET TEST D'APTITUDE PHYSIQUE

Si vous réussissez l'examen médical prescrit au règlement, vous serez invité à vous soumettre au test d'aptitude physique (TAP-ENPQ).

Un candidat qui échoue le TAP-ENPQ ne peut être convoqué de nouveau à ce test avant qu'une période minimale de trois mois se soit écoulée.

Tout candidat a droit à un maximum de deux essais au test d'aptitude physique (TAP-ENPQ) par demande d'admission.

Un candidat qui échoue une partie de ce test est en échec et doit reprendre le TAP-ENPQ au complet. La règle du délai d'attente de trois mois doit également être respectée dans ce cas.

La description du test d'aptitude physique (TAP-ENPQ) est disponible à l'adresse suivante : [www.enpq.qc.ca](http://www.enpq.qc.ca).

## **TEST DE NATATION**

Lors de la journée du test TAP-ENPQ, le candidat devra également réussir le test de natation.

## **CONDITION PHYSIQUE**

Il est de votre responsabilité de vous présenter au test TAP-ENPQ et au test de natation en excellente santé et condition physique, sans blessure, sans attelles destinées à maintenir ou soutenir une partie d'un membre et sans toute forme de protection. Si un des instructeurs participant à l'administration des tests est d'avis que votre état ou condition physique peut comporter un risque de blessures ou pour votre santé, il référera votre cas au coordonnateur de l'activité qui après l'analyse de votre situation, pourrait mettre fin à votre test et vous référer à l'infirmière de l'École. Lorsque votre santé ou condition physique sera revenue à la normale, vous pourrez contacter le Registrariat de l'École qui traitera votre dossier en priorité afin de vous permettre de participer le plus rapidement possible à une autre session du test TAP-ENPQ et du test de natation. Pour satisfaire aux conditions d'admission, le candidat doit réussir ces deux tests la même journée.

## **AIDE FINANCIÈRE**

Vous pouvez être admissible au programme des prêts et bourses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Sur le formulaire de demande de prêts et bourses, vous devez indiquer le code d'établissement « 770000 », le code d'activité « 01 » et le code de programme « PJ1X3 ». Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site Internet suivant : [www.afe.gouv.qc.ca](http://www.afe.gouv.qc.ca).

**LISTE DES FRAIS D'ADMISSION ET DE FORMATION**  
**Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie**  
**Année scolaire 2010-2011**

<b>FRAIS D'ADMISSION</b>		
Admission au programme	152 \$	Payable lors du dépôt de la demande d'admission
Tests d'entrée	105 \$	Chèque postdaté du 29 mai 2010 à joindre avec le formulaire d'admission et d'inscription
Examen médical	285 \$*	Payable la journée de l'examen médical
Test d'aptitude physique et test de natation	85 \$	Payable la journée des tests
<b>Total des frais d'admission</b>	<b>627 \$</b>	

<b>FRAIS DE FORMATION</b>		
Inscription et matériel pédagogique	721 \$	
Scolarité	3 375 \$	
Hébergement et repas	2 380 \$	
<b>Total des frais de formation</b>	<b>6 476 \$</b>	Payable en un ou deux versements. Le 1 <sup>er</sup> versement : payable lors de la première journée de formation (5 286\$) et le 2 <sup>e</sup> versement : payable 30 jours après le 1 <sup>er</sup> versement (1 190 \$)

Ne sont pas inclus les frais pour les vêtements, livres et articles obligatoires mentionnés au Guide d'accueil de l'aspirant policier.

\* Sujet à changement.

**DATES IMPORTANTES À RETENIR**

Réception du formulaire d'admission et d'inscription et autres documents requis au Registrariat  <i>Les demandes d'admission reçues après cette date seront rejetées</i>	Date limite : samedi le 1 <sup>er</sup> mai 2010
Journée des tests d'entrée	samedi le 29 mai 2010
Transmission des documents manquants au Registrariat pour l'étude de la demande d'admission  <i>Les demandes d'admission seront rejetées s'il manque des documents pour l'étude du dossier d'admission d'un candidat</i>	Date limite : jeudi le 15 juillet 2010
Transmission aux candidats de la décision d'admission (admission conditionnelle, admission rejetée ou inscription sur une liste d'attente)	Date limite : mardi le 31 août 2010

Pour plus d'informations, consultez la section Admission 2010-2011, à l'adresse suivante : [www.enpq.qc.ca](http://www.enpq.qc.ca) et sur Facebook.

Vous pouvez également contacter le Registrariat dont les coordonnées apparaissent ci-dessous :

Registrariat  
École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4  
Téléphone : 819 293-8631 poste 6666 – Télécopieur : 819 293-2541  
Adresse électronique : [formipag@enpq.qc.ca](mailto:formipag@enpq.qc.ca)